



## LA CHARTE

### ✓ Qu'est-ce que le MobLab ?

Le MobLab breton est un laboratoire de prospective et d'innovation autour de la mobilité, enjeu majeur pour le développement durable des territoires et l'accessibilité aux services. C'est une communauté d'acteurs bretons réunis pour échanger, expérimenter et favoriser l'innovation au service des usagers.

### ✓ Qui fait partie du MobLab ?

Le MobLab est constitué de membres coordonnateurs (la DREAL Bretagne, la DIR Ouest, la DDTM d'Ille-et-Vilaine et la région Bretagne), de membres associés (l'ADEME, la DRJSCS, la DIRECCTE, BMA, la DDTM des Côtes d'Armor, la DDTM du Finistère, la DDTM du Morbihan, le SGAR) et de partenaires de projets (Rennes Métropole, Pôle Emploi, la SNCF, l'Université Rennes 2, le LAAB, et tout autre acteur public, privé, associatif ou citoyen lié aux projets du MobLab). Les membres coordonnateurs décident ensemble de l'intégration ou de la révocation de membres associés et de partenaires.

### ✓ Quels sont les objectifs du MobLab ?

L'objectif principal du MobLab est d'initier, encourager l'émergence, faciliter ou accompagner des projets autour de la mobilité en favorisant l'innovation.

Dans le cadre de la réalisation de cet objectif, le MobLab poursuit également les objectifs suivants :

- fédérer les initiatives autour de la mobilité, favoriser l'échange et décloisonner les organisations ;
- communiquer et valoriser les actions innovantes du MobLab et de ses partenaires ;
- permettre aux membres et partenaires de se former et d'apprendre des méthodes innovantes ;
- développer la créativité ;
- expérimenter, réussir, accepter les échecs, et en tirer des enseignements.

### ✓ Quels projets sont initiés, accompagnés ou facilités par le MobLab ?

Contenu et finalité des projets :

- les projets doivent porter sur une innovation dans le domaine de la mobilité au sens large (donc y compris si le sujet du projet n'est pas à proprement parler la mobilité mais que les résultats ont des impacts sur la mobilité, ex : aménagement du territoire, organisation d'une activité...). L'innovation peut être méthodologique, technique, en termes de gouvernance...
- les projets doivent être centrés sur la prise en compte des besoins des usagers ;
- les projets doivent concerner le territoire breton. La variété des territoires d'expérimentation est recherchée.

Modalités de proposition et de validation des nouveaux projets :

- les idées de projets sont développées en commun par les membres du MobLab, ou proposées par un membre ou un partenaire, qu'il soit déjà impliqué dans le MobLab ou non ;
- les projets sont retenus par les membres coordonnateurs du MobLab après échange lors des réunions plénières ;

Organisation des projets :

- les projets sont portés par des groupes projet ;
- le groupe projet est constitué d'au moins un membre coordonnateur, et de membres associés et partenaires de projet ;

- un responsable du groupe projet est désigné par le groupe. Il a en charge son animation.
- Le membre coordonnateur fait le lien avec les autres projets.

Propriété des projets et des résultats :

- Les projets ne peuvent être appropriés par une seule structure tant qu'ils sont portés par le MobLab.
- Tous les résultats et productions du MobLab sont sous licence CC BY-NC-SA.
- Le MobLab peut être associé à des projets portés par d'autres structures.

### ✓ **Organisation des réunions plénières du MobLab**

Les membres coordonnateurs du MobLab se réunissent une fois par mois pour échanger sur les actualités des membres, l'avancement des projets, la valorisation des actions du MobLab, l'émergence de nouveaux projets et pour se former. Ces réunions peuvent également être l'occasion d'inviter un intervenant extérieur.

Les décisions sont prises de manière collégiale.

En fonction de l'ordre du jour, les membres coordonnateurs peuvent inviter les membres associés, partenaires de projets ou nouveaux partenaires le cas échéant.

L'invitation et l'ordre du jour sont transmis par mail via une application agenda qui permet à chacun de s'inscrire. Les membres s'engagent à répondre à ces invitations et à être présents lorsqu'ils se sont inscrits. Les réunions pourront être annulées si moins de trois structures sont représentées.

Le calendrier des réunions plénières est fixé pour plusieurs mois.

Les réunions ont une durée maximum de trois heures. Le relevé de décision est fait par un membre différent à chaque réunion.

Les réunions ont généralement lieu au Ti Lab, mais peuvent également être délocalisées.

### ✓ **Moyens et ressources du MobLab**

Le MobLab n'ayant pas de statut juridique, il ne dispose pas de ressources propres. Les ressources sont mises à disposition par ses membres et partenaires.

Le MobLab peut s'appuyer sur les ressources (lieu, matériel, animateur, formations, moyens financiers éventuels) du Ti Lab.

Les membres et partenaires s'engagent à apporter des moyens humains, matériels ou financiers, à hauteur de leurs possibilités, pour la réalisation des projets et l'animation du MobLab.

Le MobLab dispose d'une plateforme internet collaborative [www.moblab.fr](http://www.moblab.fr), administrée par les membres coordonnateurs, permettant de diffuser ses actions, de partager les initiatives et de réaliser une veille, et de l'outil participatif Liamm de la région Bretagne pour ses échanges internes.